

## **Voieu - "Appel des Villes et Collectivités territoriales pour soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)"**

Conseil de la Métropole de Lyon  
- 26 septembre 2023 -

Le 26 septembre est la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cette Journée a été adoptée, à une large majorité, par une résolution à l'ONU en 2012, et elle fait référence au 26 septembre 1983, date où un officier soviétique évita le déclenchement d'une guerre nucléaire avec les États-Unis.

L'arme nucléaire a été utilisée comme arme de guerre par deux fois dans l'histoire de l'humanité (Hiroshima et Nagasaki, les 6 et 9 août 1945, faisant entre 103 000 et 220 000 morts), et plus de 2 000 fois à travers des essais souterrains et atmosphériques, entraînant des conséquences humanitaires et environnementales majeures, toujours d'actualité.

L'existence des armes nucléaires, comme le souligne la situation internationale, entretient les différentes formes de prolifération nucléaire et accroît le danger d'un usage volontaire, accidentel ou par erreur.

Hier comme aujourd'hui, toute détonation nucléaire aurait des conséquences géopolitiques, humanitaires et environnementales catastrophiques immédiates pour l'ensemble des États de la planète comme le relève le Comité International de la Croix-Rouge, et un impact pour les générations futures. Que l'explosion ait lieu en France, en Europe ou ailleurs, la Métropole de Lyon et ses habitants seraient directement ou indirectement impactés.

Au vu de ces risques, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2017 le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), entré en vigueur en 2021. Ce traité stipule en son article 1 que « *Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance :*

- *mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires,*
- *transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs,*
- *accepter, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs,*
- *employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires,*
- *aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un État partie du présent Traité,*
- *autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle. »*

A ce jour, 75 collectivités françaises ont signé "L'Appel des villes et Collectivités". Dans la Métropole de Lyon : Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, St-Germain au Mont d'or se sont engagées en soutien au traité.

Pour contribuer au soutien du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Conseil de la Métropole de Lyon, réuni ce 26 septembre 2023, souscrit aux propos formulés par l'ONG ICAN France, Prix Nobel de la paix 2017 :

*« La Métropole de Lyon est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous appelons à l'élimination totale des armes nucléaires, revendication portée par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et appelons notre gouvernement à adhérer à ce Traité ».*

De plus, afin de contribuer à la prohibition du financement des systèmes d'armes nucléaires, le Conseil :

- Demande aux organismes en charge des systèmes de retraite complémentaire des fonctionnaires, des contractuels et des élus de la Métropole de Lyon d'être transparents sur les montants placés à ce jour dans des entreprises contribuant à la production et à la fabrication de systèmes d'armes nucléaires,
- Souhaite que les établissements bancaires indiquent si leur politique sectorielle « Défense – Armements » prend en compte le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans leurs nouvelles offres à la Métropole de Lyon,
- Souhaite une évaluation régulière de la mise en œuvre du désinvestissement des systèmes d'armes nucléaires, pour sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient des institutions publiques, des acteurs privés ou des citoyens.

*Groupes signataires du vœu :*

- *Les Écologistes*
- *Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés*
- *Communiste et républicain*
- *Métropole insoumise, résiliente et solidaire*
- *Métropole en commun*
- *La Métropole pour tous*